

ORDONNANCE COLLECTIVE

NOM DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE : Fibrillation auriculaire/ palpitations de novo		OC : ACCL- 02
INSTALLATION(S) / CENTRES D'ACTIVITÉS CONCERNÉE(S) : Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins Accueil clinique		Date d'entrée en vigueur : Date de révision :
PROTOCOLE ASSOCIÉ : <input type="checkbox"/> OUI (# _____) <input checked="" type="checkbox"/> NON	ORDONNANCE PERMANENTE OU COLLECTIVE REMPLACÉE : # _____	
ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) : <ul style="list-style-type: none">• Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.		
PROFESSIONNEL(S) HABILITÉ(S) : <ul style="list-style-type: none">• Infirmière de l'accueil clinique ayant reçu la formation liée à cette ordonnance collective.		
SITUATION CLINIQUE VISÉE OU GROUPE DE CLIENTS VISÉS : <ul style="list-style-type: none">• Usager ayant été référé à l'accueil clinique pour un diagnostic de palpitations/ fibrillation auriculaire.		
BUT THÉRAPEUTIQUE : <ul style="list-style-type: none">• Prise en charge rapide des patients avec un diagnostic de fibrillation auriculaire /palpitations de novo.• Initier les examens diagnostiques avant la consultation en médecine interne.		
INDICATIONS DES CIRCONSTANCES DÉCLENCHANT L'EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE : <ul style="list-style-type: none">- Référence d'un patient par un médecin d'une clinique pour un diagnostic de fibrillation auriculaire /palpitations de novo.		
INDICATIONS CLINIQUES : 1. Fibrillation auriculaire /palpitations de novo	CONTRE-INDICATIONS CLINIQUES :	
Mise en pages : 2014-12-10 Emplacement : \\Client\Y\$\RP\Comité p-oc\3- Danielle Lance\1.Consultation\OC ACCL -02 FA.doc		

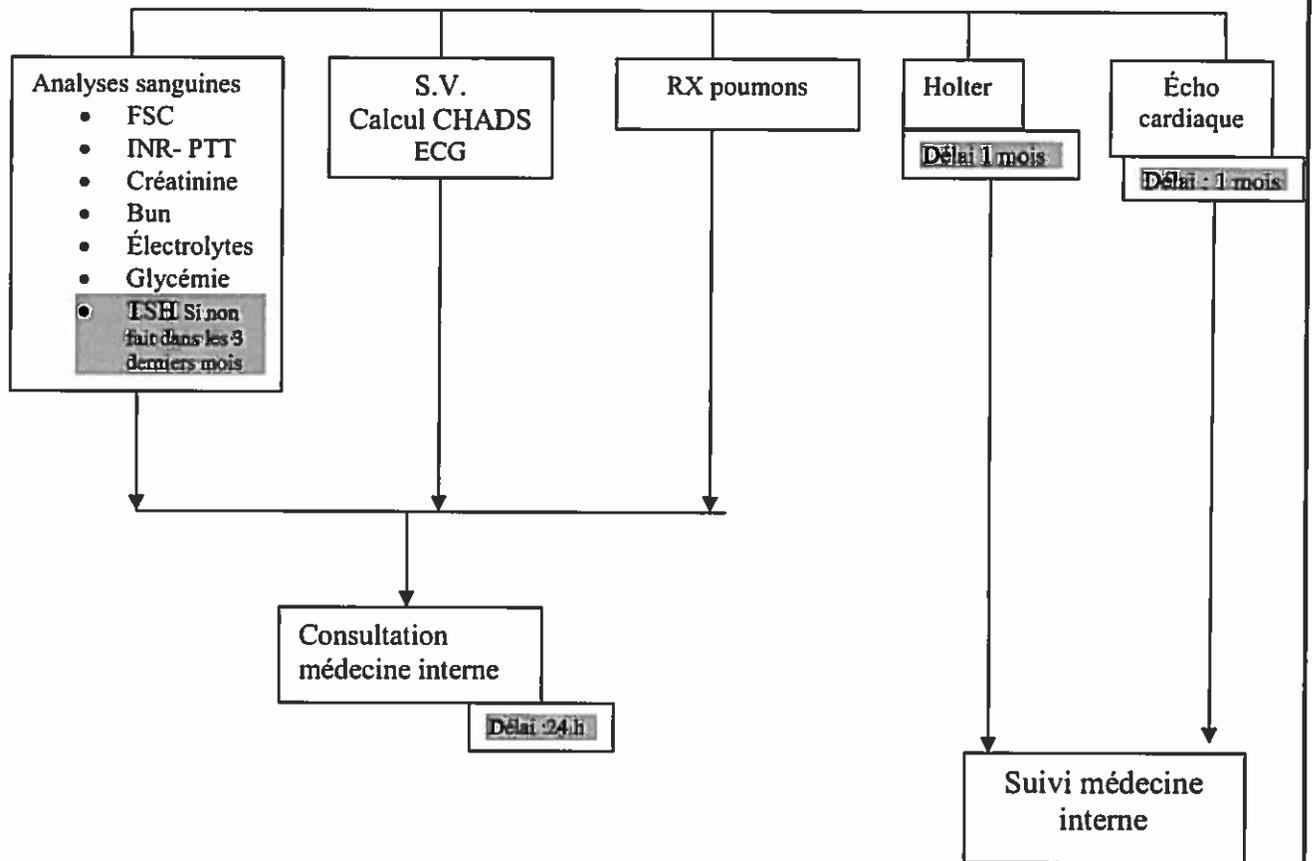
PROCÉDURES :

- Référence de l'usager à l'accueil clinique par un médecin d'une clinique /GMF pour un diagnostic de fibrillation auriculaire/palpitations de novo. Du lundi 8 h au vendredi 15 h, excluant les congés fériés.
- La référence se fait via télécopieur par le biais du formulaire « Formulaire de référence : accueil clinique ».
- Un accusé de réception sera envoyé au médecin référant (Annexe 1).
- Prise en charge du patient par l'infirmière à l'accueil clinique dans un délai de 24 heures :
 - o Appeler le patient, l'aviser que si sa condition se détériore avant la prise en charge médicale qu'il doit consulter son médecin de famille ou se rendre à l'urgence. Lui donner rendez-vous à l'accueil clinique à l'intérieur de 24 heures.
 - o Lors du rendez-vous à l'accueil clinique procéder aux analyses sanguines, à l'électrocardiogramme, à la prise de signes vitaux, au calcul du CHADS (Annexe 2) et la radiographie pulmonaire. Faire la demande pour un holter et une échographie cardiaque en externe. Si instabilité hémodynamique aviser l'interniste de garde.
 - o Organiser un rendez-vous avec la médecine interne dans un délai de < 24 heures après la fin des examens, de préférence en même temps que le rendez-vous avec l'infirmière de l'accueil clinique.

Fibrillation auriculaire / palpitations de novo

Contre-indication présente : Consultation Stat médecine interne

- DRS
- Resp : ≥ 30 /min
- Porteur valve prosthétique
- Orthopnée
- Dyspnée
- Instabilité hémodynamique
- Pulsation ≥ 120 /min
- Syncope



Signatures : (Représentants des groupes consultés)


Directrice des services de santé physique

2014-12-23
Date


Directrice des soins infirmiers

2014-12-23
Date


Directeur des affaires médicales et services prof.

2014-12-23
Date

Recommandation d'acceptation :


Président du CMDP

2014-12-23
Date

N.B. : Pour les ordonnances hors établissement, joindre la feuille de signatures des médecins prescripteurs sur laquelle sont indiqués leur no de permis et leur no de téléphone.

Accusé de réception Accueil clinique

Nous avons bien reçu votre demande de
services à l'accueil clinique

Ordonnance de référence _____

Médecin référant _____

Nom du patient _____

Date de naissance _____

Date de réception _____

Infirmière de l'accueil clinique

Calcul du CHADS

	Score attribué
Antécédent d'AVC ou d'AIT	2
Âge > 75 ans	1
HTA	1
Diabète	1
Insuffisance cardiaque	1